Image not found or type unknown

Emploi du temps travail de nuit

Par **nelcijim**, le **27/06/2016** à **18:04**

Bonjour,rnrnJe suis maîtresse d'internat dans une maison familiale et rurale dans le Finistère. Mon employeur veut changer mon planning horaire dès septembre prochain. J'aimerais savoir si ce planning est légal,le voici :rnrnlundi de 17 h 00 à 8 h 30rnmardi de 19 h 00 à 8 h 30rnmercredi de 17 h 00 à 8 h 30rnjeudi de 19 h 00 à 10 h 30rnrnMerci de me tenir au courant.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés